



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE** l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de la COVID-19 a engendré des bouleversements sociaux et économiques majeurs au Québec et au Canada, nécessitant des interventions rapides et importantes de tous les paliers gouvernementaux;

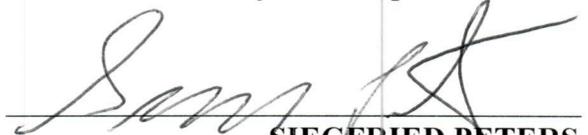
**QU'**elle prenne acte du fait que, considérant le caractère incertain de l'évolution de la pandémie et de ses conséquences sociales et économiques, d'autres interventions pourraient s'avérer nécessaires;

**QU'**elle rappelle les compétences du Québec, notamment, en matière de santé, de logement et d'affaires sociales et qu'elle réitère qu'il est le mieux placé pour répondre adéquatement aux besoins spécifiques de la population québécoise;

**QU'**enfin, elle exige du gouvernement fédéral, notamment en prévision du prochain discours du trône, ce mercredi 23 septembre 2020, qu'il respecte les champs de compétences du Québec en lui assurant un droit de retrait avec pleine compensation, sans condition, pour tous les programmes et initiatives adoptées par le gouvernement fédéral et relevant des champs de compétences du Québec.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À  
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
LE 22 SEPTEMBRE 2020.**

**Québec, ce trentième jour de septembre 2020**



**SIEGFRIED PETERS**

**Secrétaire général de l'Assemblée nationale**

